



République Française
Département CHER
VILLEQUIERS

Procès-Verbal

Séance du 19 Décembre 2023

L' an 2023 et le 19 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : CUVIGNY Noémie, SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe, LEVEQUE Arnaud, PETIT Hervé

Absente : Mme BRUNET Aurélie

Secrétaire de séance : Mme VAGNAT Sabine

Le quorum : 6 (article L2121-17 du CGCT)

Objet(s) des délibérations

Ordre du jour :

AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE POUR L'ITINERAIRE DE GRANDE RANDONNEE GR@33 - 2023_12_01

SMAEP REGION DE NERONDES-RPQSEP 2022 - 2023_12_02

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - CONTRAT TERRITORIAL SUR LE BASSIN DE L'YEVRE - 2023_12_03

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est adopté à l'unanimité

AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE POUR L'ITINERAIRE DE GRANDE RANDONNEE GR@33 réf : 2023 12 01

Vu la demande en date du 11 décembre 2023, présentée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Cher (CDRP 18),

Après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire proposé, dénommé : GR@33 et concerné par la pratique de la randonnée, tel que présenté sur les 3 documents annexés :

- Villequiers, tracé de l'itinéraire GR@33 - **Vue globale commune et alentours**
- Villequiers, tracé de l'itinéraire GR@33 – **Détail commune de Villequiers**
- Villequiers, tracé de l'itinéraire GR@33 – **Détail Bourg de Villequiers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le CDRP 18 à créer l'itinéraire du GR@33 et à réaliser le balisage sur les voies et chemins suivants empruntés par le dit-itinéraire :
 - chemin de Villers à la Chaumotte
 - chemin de la Chaumotte à la RD 81
 - RD81 à la rue des 2 Prés
 - Rue des 2 Prés
 - La Brèche

- RD 12
- Rue du 19 Mars
- Chemin du Moulin de la Ville
- Moulin de la Ville au Gué
- La Petite Faye
- La Grande Faye

et conformément aux normes de la **charte officielle du balisage et de la signalisation** – éditée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 (*(balisage rouge et blanc)*).

- s'engage à :
 - conserver aux voies et chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert ;
 - ne pas les aliéner ;
 - maintenir la libre circulation des activités ci-dessus désignées ;
 - prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession...).
- demande en conséquence à M. le Président du Conseil Départemental de bien vouloir inscrire les chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) .

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SMAEP REGION DE NERONDES - RPQSEP 2022 réf : 2023 12 02

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé PETIT, adjoint au maire, qui fait une lecture de la synthèse réalisée par le S.M.A.E.P. de la région de NERONDES relative au Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable 2022.

Les communes adhérentes au Syndicat sont invitées à se prononcer sur ce document.

Entendu l'exposé de Monsieur Hervé PETIT, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le Rapport sur la Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable 2022 du S.M.A.E.P. de la région de NERONDES.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - CONTRAT TERRITORIAL SUR LE BASSIN DE L'YEVRE réf : 2023 12 03

Monsieur le Maire présente ce dossier.

Une enquête publique unique de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour les travaux du contrat territorial milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Yèvre, hors Airain et Auron, prescrite par arrêté préfectoral n°DDT-2023-397 a lieu du 5 décembre 2023 au 12 janvier 2024. Le projet est présenté par le syndicat intercommunal de la Vallée de l'Yèvre.

Trente cinq communes sur le territoire du bassin de l'Yèvre sont concernées dont la commune de Villequiers.

Dès le début de l'enquête publique unique, le Conseil Municipal de chaque commune et le conseil communautaire de chacun des groupements sur le territoire desquels le projet est situé, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Après avoir pris connaissance du dossier le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ce projet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de procès-verbal :

- Compte-rendu de la réunion des Associations présenté par Hervé PETIT :

* Association Gymnastique Volontaire : adhérents en hausse, satisfait de la mise à disposition du FSC pour les 2 séances/semaine, après-midi théâtre dimanche 14/04/2024.

* Amicale des Aînés : satisfait de la mise à disposition des salles communales pour leurs rencontres quotidiennes. Souhaite renouveler le partenariat avec l'école de Villequiers pour des animations intergénérationnelles. Méchoui samedi 21/09/2024, téléthon (date à fixer).

*ACPG/CATM : repas dimanche 1er septembre 2024

*Amicale Boulistes : demande la possibilité de bénéficier de 2 locations gratuites par an du FSC, et la création de toilettes vers le terrain de pétanque.

*Association des Chasseurs : insatisfait du fait de n'avoir pas de local.

*Comité des Fêtes : projet d'un bar associatif, dans le jardin que la commune possède en bas de la rue du 8 mai 1945, ouvert tous les 15 jours vendredi et samedi de 18h30 à 21h30. Rallye motos en avril et septembre.

- Chemin du Gué : médiation en cours. Rendez-vous pour élaborer une solution et réécrire une convention.

- sécurisation RD12 : attribution d'une subvention DETR 35 721,35 €. Tenue d'une réunion publique au cours du 1er semestre 2024

- Cérémonie des vœux : vendredi 12 janvier 2024 à 19h au foyer socio-culturel

-Retour sur expérience générationnelle repas des Aînés & Noël des enfants : cette 1ère manifestation réunissant les aînés et les enfants de la commune a été ressentie d'une manière positive. Il est cependant à déplorer l'absence d'un grand nombre d'enfants, en effet sur 33 enfants inscrits seul 19 enfants étaient présents (2 absences excusées la veille et 12 absences non excusées).

-Plantation des haies (partenariat Association des Chasseurs/Amicale des Aînés) : Alain Blondeau précise que 600 mètres de haies seront à planter dès que les conditions météo seront meilleures.

Séance levée à: 21:04

En mairie, le 02/01/2024

Le Maire
Pascal MEREAU



La Secrétaire de séance
Sabine VAGNAT

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal le : **20 FEV. 2024**
Mise en ligne sur le site de la commune et affiché en mairie le : **22 FEV. 2024**